

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 FEVRIER 2020



Nombre de conseillers : En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 16

Date de convocation : 05/02/2020.

L'an deux mille vingt, le onze février, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno (Pouvoir de CROUZET Jean-Louis), BLACHE Pascale, CHAIX Christiane, D'HAILLECOURT Raymond (Pouvoir d'AVRILA Anne), FLACHAIRE Yves, JOUFFRE André, ROISSARD Marie (Pouvoir de BOUCHERLE Christine), GREGOIRE-DOREL Patricia, BACQUET Franck, CASTRO Marjolaine, BAGNOL Frédéric, HILAIRE Stéphane, VIALE Catherine.

Absents excusés : AVRILA Anne (Pouvoir à d'HAILLECOURT Raymond), BOUCHERLE Christine (Pouvoir à ROISSARD Marie), CROUZET Jean-Louis (Pouvoir à ALMORIC Bruno), DEVERA Louis, VOISIN Frédéric

Absent : ALCINDOR Kathleen

Secrétaire de séance : VIALE Catherine

FINANCES LOCALES - 7.1 *Décisions budgétaires*

D202002_001 - COMPTE DE GESTION 2019 de la TRESORERIE PRINCIPALE – BUDGET GENERAL

POUR : 16 - CONTRE : 0 - ABSTENTION(S) : 0

Reçue en Préfecture le :

Le Compte de Gestion du Trésorier Principal pour l'exercice 2019 se résume comme suit :

<u>Résultat d'Investissement</u> :	+ 236 488,90 €
<u>Résultat de Fonctionnement</u> :	+ 445 095,18 €
<u>Résultat total de l'exercice 2019</u> :	+ 681 584,08 €
<u>Excédent antérieur reporté</u> :	+ 283 557,73 €
<u>Résultat de clôture</u> :	+ 965 141,81 €

Le Compte de gestion du Receveur et le Compte Administratif 2019 présentent une parfaite concordance des opérations de recettes et de dépenses propres à la gestion 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2019 du Receveur Municipal consultable sur demande dans les locaux de la Mairie de Montboucher sur Jabron,

Le Conseil municipal décide :

- **D'ADOPTER** le Compte de Gestion de l'exercice 2019 du Receveur Municipal,
- **D'AUTORISER** Mr le Maire à signer le Compte de Gestion 2019 du Receveur Municipal.

D202002_002 COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET GENERAL**POUR : 13 - CONTRE : 0 - ABSTENTION(S) : 0****Reçue en Préfecture le :**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Pascale BLACHE, présente le Compte Administratif 2019 qui retrace l'exécution du budget 2019 (budget primitif, décisions modificatives). Il se résume comme suit, en mouvements réels et en mouvements d'ordre :

En Euros	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2018	0,00 €	406 014,73 €	122 457,00 €	0,00 €	122 457,00 €	406 014,73 €
Opérations de l'exercice 2019	1 137 408,05 €	1 582 503,23 €	1 902 645,12 €	2 139 134,02 €	3 040 053,17 €	3 721 637,25 €
Totaux	1 137 408,05 €	1 988 517,96 €	2 025 102,12 €	2 139 134,02 €	3 162 510,17 €	4 127 651,98 €
Résultats de clôture 2019		851 109,91 €		114 031,90 €		965 141,81 €

La section d'investissement présente en 2019 des restes à réaliser comme suit :

En Euros	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE DES SECTIONS	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés 2018	0,00 €	406 014,73 €	122 457,00 €	0,00 €		283 557,73 €
Opérations de l'exercice 2019	1 137 408,05 €	1 582 503,23 €	1 902 645,12 €	2 139 134,02 €		681 584,08 €
Restes à réaliser 2019	0,00 €	0,00 €	742 637,25 €	391 139,98 €	351 497,27 €	
Totaux	1 137 408,05 €	1 988 517,96 €	2 767 739,37 €	2 530 274,00 €		613 644,54 €
Résultats de clôture 2019 avec RAR		851 109,91 €	237 465,37 €			613 644,54 €

Considérant le besoin de financement global de la section d'investissement de deux cent trente-sept mille quatre cent soixante-cinq euros et trente-sept cts (237 465,37€) et de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2019 de huit cent cinquante-et-un mille cent neuf euros et quatre-vingt-onze cts (851 109,91€),

Le Conseil Municipal **DECIDE** d'affecter au budget 2020 la somme de deux cent trente-sept mille quatre cent soixante-cinq euros et trente-sept cts (237 465,37€) au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » et la somme de six cent treize mille six cent quarante-quatre euros et cinquante-quatre cts (613 644,54€) au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » en section de fonctionnement.

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle pour le vote,

Le Conseil Municipal **DECIDE** :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Administratif 2019 consultable sur demande dans les locaux de la commune de Montboucher sur Jabron,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré :

- **DE CONSTATER** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser,
- **D'ARRÊTER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ainsi que leur affectation,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publicité

FINANCES LOCALES - 7.5 Subventions

D202002_003 - Aménagement Centre ancien Phase 2 – Demande de subvention au titre du Contrat de Ruralité (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L)) – Année 2020

POUR : 16 - CONTRE : 0 - ABSTENTION(S) : 0

Reçue en Préfecture le :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'aménagement et la mise en valeur du Centre Ancien a pour buts de faire du cœur du village un espace de vie agréable et un lieu de promenade permettant de redécouvrir le château, les enceintes, les tours, les portes d'accès et courtines, la chapelle Saint-Blaise du XIV^e siècle et l'église Saint-Martin avec un accès aux personnes à mobilité réduite.

Compte tenu de l'ampleur des travaux, l'équipe municipale au début du projet a fait le choix de scinder en deux phases cet aménagement du centre ancien dont la 1^{ère} prévoyait :

- L'enfouissement des réseaux secs et humides,
- Le renforcement de l'éclairage public,
- Le traitement de la porte sud,
- L'aménagement de l'ancien jardin du Curé,
- La reprise du parvis de l'église Saint-Martin,
- La création d'une aire de stationnement à l'est de l'église.

Cette dernière étant en cours de finalisation, il convient de se projeter sur la deuxième partie de ce projet d'aménagement du Centre ancien et de solliciter en amont des soutiens financiers auprès des organismes compétents qui soutiennent notre projet.

Cette 2^{ème} phase permettra tout d'abord l'accès aux personnes à mobilité réduite à tous les espaces publics ouverts ou fermés, puis :

- La création et sécurisation d'une liaison entre les ruelles du centre et la place des Résistants,
- Le réaménagement des abords de la chapelle Saint-Blaise,
- La Création d'un jardin communal respectant le panorama sur la plaine de la Valdaine et les Préalpes, incluant le confortement et la mise en sécurité des remparts Est,
- L'aménagement de la Place des Résistants,
- L'harmonisation des revêtements de surface et du mobilier urbain avec les matériaux utilisés lors de la 1^{ère} phase des travaux,
- L'apport d'espaces verts au cœur du centre du village.

Monsieur le Maire précise que l'ensemble de ces travaux a été estimé à neuf cent vingt mille huit cent quatre-vingt-huit euros hors taxe (920 888,00€HT), soit un million cent cinq mille soixante-cinq euros toutes charges comprises (1 105 065,00€TTC) incluant les honoraires de la maîtrise d'œuvre.

Il indique également que ces travaux d'aménagements extérieurs ne généreront aucune dépense de fonctionnement supplémentaire à celles d'aujourd'hui avant travaux, et qu'au contraire ces dernières devraient baisser compte tenu du remplacement de l'éclairage public actuel par un éclairage LED beaucoup moins énergivore.

Après cet exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ✓ **AUTORISE** la réalisation de travaux pour un montant estimé à neuf cent vingt mille huit cent quatre-vingt-huit euros hors taxe (920 888,00€HT), soit un million cent cinq mille soixante-cinq euros toutes charges comprises (1 105 065,00€TTC) incluant les honoraires de la maîtrise d'œuvre,
- ✓ **ACCEPTE** le plan de financement ci-annexé,
- ✓ **SOLLICITE** l'octroi de subvention au titre de la Dotation de Soutien Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.),
- ✓ **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Annexe 1

PLAN DE FINANCEMENT

AMENAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU CENTRE ANCIEN DU VILLAGE

2^{ème} tranche de travaux

D'accessibilité et de sécurisation

Traitement de la Place Saint-Blaise et abords est de l'église de Saint-Martin
Aménagement Place des Résistants

D.E.T.R. / D.S.I.L. – Année 2020

DEPENSES en € H.T.		RECETTES Prévisionnelles	
Traitement de la Place Saint Blaise	920 888,00 €	D.E.T.R. (25 % du H.T. plafonné à 500 000 € de travaux)	125 000,00 €
Abords Est de l'église Saint-Martin		D.S.I.P.L. (10%)	92 089,00 €
Aménagement Place des Résistants		Conseil Régional (10 %)	92 089,00 €
Et honoraires de Maîtrise d'œuvre			
TOTAL OPERATION 2 ^{ème} tranche Hors voirie	920 888,00 €	Conseil Départemental (20 % du H.T. plafonné à 500 000 € de travaux)	100 000,00 €
		Fonds Propres	511 710,00 €
		TOTAL GENERAL	920 888,00 €

D202002_004 - Délégation de signature de Mr le Maire pour le marché de travaux relatif à la traverse de la commune par la RD540

POUR : 16 - CONTRE : 0 - ABSTENTION(S) : 0

Reçue en Préfecture le :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que ce dernier a voté favorablement le 11 novembre 2019 le lancement d'une consultation et demande de subventions pour prolonger les travaux du Département sur la départementale 540 qui traverse la commune afin de :

- ✓ Créer un espace piétonnier sécurisé avec une voie douce et un éclairage dédié,
- ✓ Ralentir les nombreux véhicules par des aménagements spécifiques,
- ✓ Mettre aux normes les réseaux secs et humides par enfouissement des câbles et changement des canalisations,
- ✓ Et embellir l'entrée de l'agglomération par la création d'espaces verts.

La consultation des diverses entreprises, relevant de la procédure adaptée, ayant été lancée en fin d'année pour trois lots distincts :

LOT 1 : terrassement, voirie, signalisation, réseau eaux pluviales,

LOT 2 : éclairage public,

LOT 3 : aménagements paysagers,

Il convient ce jour de se positionner, et d'attribuer les lots 1 et 2 afin de coordonner ces travaux avec ceux du Département en cours d'exécution.

Toutefois, la délégation de fonction qui a été attribuée à Monsieur le Maire le 28 mars 2014, prévoit en matière de marchés publics et accords-cadres :

« De prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Or ce marché de travaux nécessite le démarrage des lots 1 et 2 avant le vote du Budget principal en avril prochain.

Après cet exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération de délégation de fonction attribuée à Monsieur le Maire le 28 mars 2014,

Vu le rapport d'analyse du 24 janvier 2020 des lots 1 et 2 classant premières selon les critères retenus dans le CCTP respectivement la Sarl AUDIGIER TP sis Zone du Meyrol, chemin des Esprats, 26200 MONTELMAR pour un montant de 605 107,20€HT, et la Sas SPIE City Networks sis 89 route de Châteauneuf, 26201 MONTELMAR Cedex, pour un montant de 78 750,90€HT (le lot 3 étant en cours d'analyse),

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir la Sarl AUDIGIER TP et la Sas SPIE City Networks, classées en premier respectivement pour les lots 1 et 2 pour un montant global de 683 858,10€HT – Article 2315 Opération 937 – Budget Principal.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché « d'aménagement de la traverse de la commune par la RD540 » pour le **LOT 1** « Terrassement, voirie, signalisation, réseau eaux pluviales » pour un montant de 605 107,20€HT avec la Sarl AUDIGIER TP sis Zone du Meyrol, chemin des Esprats, 26200 MONTELMAR, et le **LOT 2** « Eclairage public » pour un montant de 78 750,90€HT avec la Sas SPIE City Networks sis 89 route de Châteauneuf, 26201 MONTELMAR Cedex.

- ✓ **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

PERSONNEL - : 4.1 *personnel titulaires et stagiaire de la F.P.T.*

D202002_005 - Création d'un poste d'adjoint Administratif territorial à temps non complet de 28h

POUR : 16 - CONTRE : 0 - ABSTENTION(S) : 0

Reçue en Préfecture le :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire fait part aux membres présents de la nécessité de créer un poste permanent d'adjoint administratif territorial à temps non complet de 28 heures, en vue du recrutement de notre agent en charge de l'agence postale dont le contrat aidé de droit privé se termine le 28 mai prochain.

Il conviendra dans un deuxième temps de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ✓ **APPROUVE** la création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet de 28 heures avec un régime indemnitaire conforme aux textes en vigueur à compter du 29 mai 2020,
- ✓ **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs ci-joint,
- ✓ **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

TABLEAU DES EFFECTIFS

POSTE	DUREE DU TRAVAIL	Cadre d'emploi à titre permanent	Pourvus (P) Non pourvus (NP)
ADMINISTRATIF			
1	35h00	Attachée Territorial	P
1	35h00	Rédacteur principal de 1e classe	P
2	35h00	Adjoint administratif principal de 1ère classe	P
1	28h00	Adjoint administratif Territorial	
POLICE			
1	35h00	Garde champêtre chef principal	P
TECHNIQUE			
2	35h00	Adjoint technique principal de 2e classe	P
1	19h30	Adjoint technique principal de 2è classe	P
1	17h30	Adjoint technique principal de 2e classe	P
4	35h00	Adjoint technique	P
1	35h00	Adjoint technique contractuel	NP
1	17h30	Adjoint technique	NP
1	18h00	Adjoint technique	NP
ASEM			
2	35h00	ASEM principal de 2e classe	NP

Objet : Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie

Codification ACTES : 5.4 Délégation de fonction

Conseil Municipal du 11 février 2020.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- ✓ Vu l'article L2122-22 du CGCT,
- ✓ Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2014,
- ✓ Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- 1) DECISION du 18 décembre 2019 : Contrat d'un an renouvelable deux fois :
 - LOT 1 : Entretien ménager de l'école élémentaire avec la société ONASERV, domiciliée à MONTELMAR (Drôme), pour un montant de 14 808,00€ HT/an (17 769,00€TTC),
 - LOT 2 : Nettoyage des vitres des bâtiments communaux avec la société ONASERV, domiciliée à MONTELMAR (Drôme), pour un montant de 2 350,00€HT/an (2 820,00€TTC).
- 2) DECISION du 30 décembre 2019 : Contrat d'entretien chauffage, climatisation et ventilation des bâtiments communaux, contrat de 3 ans établi avec la société ROJAT TECHNIQUE & SERVICES, domiciliée aux TOURETTES (Drôme), pour un montant de 2 820,00€H.T. par an (3 384,00€TTC).
- 3) DECISION du 13 janvier 2020 : Maitrise d'œuvre pour l'aménagement et la mise en valeur du centre ancien – Phase 2 avec la SARL BEAUR, domiciliée à ROMANS SUR ISERE (Drôme), pour un montant de 27 000,00€HT (32 400,00€TTC).